

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03342

Numéro SIREN : 788 646 123

Nom ou dénomination : A.F IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/024873

20 - 24873

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020


Désignation de l'entreprise SAS A.F IMMOBILIERAdresse de l'entreprise 251 route de Bayonne 31300 TOULOUSESIRET

7	8	8	6	4	6	1	2	3	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

		Exercice N clos le		
		31/11/2020		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	
		650	65	
			585	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
		2 142	2 142	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
		1 400	1 400	
	Total I (5)	044	048	
		4 192	2 207	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés *			
	Autres * (3)	072	074	
		102 790	102 790	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	68 193	68 193		
	Charges constatées d'avance *	092	094	
		414	414	
	Total II	096	098	
		171 397	171 397	
	Total général (I + II)	110	112	
		175 589	2 207	
PASSIF			Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	
			7 000	
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
			700	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	
			59 303	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	
			54 852	
	Provisions réglementées		140	
	Total I	142	121 854	
	Total II	154		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156	
	Emprunts et dettes assimilées		164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166	
			4 599	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172		
	34 622	46 929		
	Produits constatés d'avance		174	
	Total III	176	51 528	
	Total général (I + II + III)	180	173 382	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des Immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.F IMMOBILIER		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		13,11,2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	207 665
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production stockée *					224	
	Production immobilisée *					226	
	Subventions d'exploitations reçues					230	11
Autres produits					232	207 676	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :			dont crédit bail - mobilier : - immobilier :		242	62 016
	Impôts, taxes et versements assimilés			dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	2 095
	Rémunérations du personnel *					244	2 364
	Charges sociales (cf renvoi 380)					250	50 074
	Dotations aux amortissements *					252	14 364
	Dotations aux provisions					254	652
	Autres charges			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260	
Total des charges d'exploitation (II)							264 131 649
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 76 027
Produits financiers (III)			280	538	Charges financières (V)		294 7 048
Produits exceptionnels (IV)							290 419
Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306 15 085
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 54 852
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	54 852	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	15 296	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)	249
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)			986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981		JEI (44. sexties A)	989
	ZRD (44. terdecies)			127		ZRR (44. quindécies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990
	ZFANG 44. quaterdecies			343		Investissements outre-mer	344
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art 44. sexties)			992		Zone de développement prioritaire (H. septuagies)	993
	Créance due au report en arrière du déficit				346	211	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)			643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)			647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648
	Deduction exceptionnelle simulatrice de conduite			641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352 72 326
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			360
Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :				370 72 326
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

SAS A.F IMMOBILIER

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.F IMMOBILIER

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	650	412	650	414	650	416	650				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	2 142	472		474		476	2 142				
Immobilisations financières		480	1 100	482	300	484		486	1 400				
TOTAL		490	3 892	492	950	494	650	496	4 192				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	63	502	652	504	650	506	65		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 142	562		564		566	2 142		
TOTAL		570	2 205	572	652	574	650	576	2 207		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	Licence								
	6	7	8	9	10				

Immo- bilis- a-tion	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	650	650						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	650	580	650	582		584	
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590
TOTAL					596		585	
					597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS A.F IMMOBILIER										Néant ☐ *																																																																																																																																				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																						
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="7">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD											780						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																								
	Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715		2																																																																																																																																									
Constructions	720		725		3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
					780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																				
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																																				
Déficits reportables				984																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																										
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																																										
IV DIVERS																																																																																																																																														
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																				
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																																																																				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																																				
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																				
Montant de la TVA collectée										374	41 533																																																																																																																																			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	5 984																																																																																																																																			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

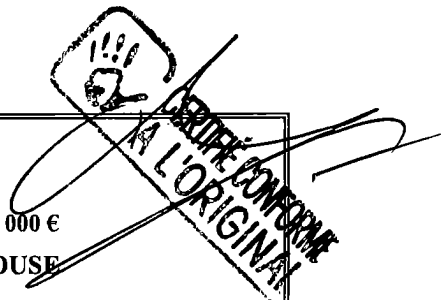
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.F IMMOBILIER

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 000 €

SIEGE SOCIAL : 251, Route de Bayonne 31300 TOULOUSE

R.C.S. : TOULOUSE 788 646 123



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le 09 septembre,

A 14 heures,

Les actionnaires de la société A.F IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 7 000,00 euros, divisé en 7 000 actions de 1,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à TOULOUSE (31), 251 route de Bayonne, sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FABUEL Damien, Président.

Monsieur AUBERIX Cyril est désigné comme Directeur Général.

Le président constate que sont présents :

- Monsieur FABUEL Damien, Président,
Titulaire de 3 500 actions numérotées de 1 à 3 500 inclus, soit 3 500 actions

- Monsieur AUBERIX Cyril, Directeur Général,
Titulaire de 3 500 actions numérotées de 3 501 à 7 000 inclus, soit 3 500 actions

TOTAL DES ACTIONS : 7 000 actions

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à donner ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial sur les conventions intervenues en vertu des articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le Bilan, le Compte de résultat ainsi que l'Annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui laissent ressortir un résultat net comptable de + 54 851.92 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'un montant de + 54 851.92 € de la manière suivante, à savoir :

- au compte 106880 « Réserves diverses » : + 54 851.92 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués est ventilé dans le tableau ci-dessous :

Année	Distribution Globale	Abattement de 40 %	Sans abattement
2016	118 343 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 6,76 € par action.	-
2017	110 000 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 6,29 € par action.	-
2018	80 000 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 4,57 € par action.	-

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, les dividendes supportent un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) appelé « flat tax » au taux de 30% (12,80% au titre de l'impôt sur le revenu + 17,20% au titre des prélèvements sociaux).

Cependant, il est possible d'opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est irrévocable et globale, c'est-à-dire qu'elle s'applique à l'ensemble des revenus du capital de l'année et doit être exercée lors du dépôt de la déclaration des revenus.

Le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques est alors soumis au barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu après application de l'abattement de 40%.

Pour les associés personnes physiques, les prélèvements sociaux, calculs sur le montant brut des dividendes, égaux à 17,20% de ce montant, seront prélevés par la société. La fraction déductible fiscalement de la CSG s'élève à 6,80%.

Quelles que soient les modalités d'imposition, le montant brut des dividendes perçus par les associés personnes physiques reste assujéti à un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source (non libératoire) dont le taux est fixé à 12,80%. Il s'agit d'un acompte d'impôt sur le revenu, imputable à l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré. S'il excède l'impôt dû, il est restitué.

Etant précisé que si le revenu fiscal de référence de l'année N-2 ne dépasse pas 50 000€ pour un célibataire, veuf ou divorcé et 75 000€ pour un couple soumis à une imposition commune, il est possible d'être dispensé dudit prélèvement forfaitaire obligatoire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions.

L'actionnaire intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et le secrétaire, conformément aux dispositions statutaires..

Le Président

Le Secrétaire